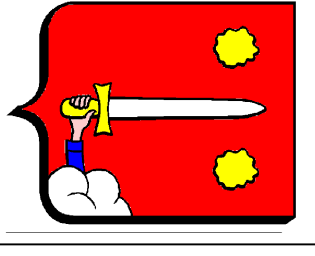


DEPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE

CIREY SUR VEZOUZE PLU

ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE



N° Document :

Planche 3 bis

Librairie commerciale

Dispositif de zones

Emplacement réservé

Règles architecturales particulières

Marges de recul obligatoires

Zone d'implantation obligatoire des Forêts (ZOIF)

Éléments végétaux

Éléments bâtis

Éléments du paysage protégés du code de l'urbanisme

Terrains classés à protéger

UA : Centre urbain

UB : Zone d'extension résidentielle

UBI : Secteur inondable

UC : Ombre verte

UH : Habitat

UX : Zone à vocation d'activités économiques

UN : Zone à vocation d'activités économiques et de loisirs

NAV : Zone d'urbanisation future à court terme

NALX : Zone d'urbanisation future à long terme (secteur dédiés)

A : Zone agricole

N : Secteur inondable

NAg : Secteur de diversification agricole

Ns : Secteur au droit des zones de protection des zones littorales

Ni : Secteur au droit des zones littorales

Nf : Secteur de forêts

Nn : Secteur où les extensions mesurées des constructions

Np : Secteur de hauteurs

Nr : Secteur de parc

Ns : Secteur pour des Espaces Multidimensionnels

Nt : Secteur consacré pour des Espaces Multidimensionnels

Nu : Secteur inondable en secteur inondable

Signature du Maire :

Espace & Territoires

Centre d'Affaires Ariane
240 rue du Cumane
54 230 Neuves-Maisons
Tel : 03.83.90.23.27 Fax : 03.83.90.23.28

